

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/02/2026 - 6218 - 2002 B 00414 - 440 672 061 - @ SOFT DIFFUSION

BÉGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS S.A.S.

Gérald Avidano

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre Saunier

CHEF DE MISSION

*Artificat conforme
à l'original**Florc Seignan*
**" SOFT DIFFUSION "**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 700,00 euros

Siège social : 11, rue Léon Bloy
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET 440 672 061 00015

BILAN FISCAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Siège social : 32, rue d'Estienne-d'Orves, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Tél. 01 41 87 91 27 - E-mail : contact@beguinetassociés.frS.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES
389 862 905 RCS NANTERRE - SIRET 389 862 905 00020 - APE 6920 Z - FR 72 389 862 905

SOMMAIRE

LIASSE FISCALE

- Rapport de télédéclaration
- 2050 - Bilan Actif
- 2051 - Bilan Passif avant répartition
- 2052 - Compte de résultat de l'exercice (en liste)
- 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)
- 2054 - Immobilisations
- 2054 bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- 2055 - Amortissements
- 2056 - Provisions inscrites au Bilan
- 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- 2058 A - Détermination du résultat fiscal
- 2058 B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- 2058 C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
- 2059 A - Détermination des plus et moins values
- 2059 B - Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport
- 2059 C - Suivi des moins-values à long terme
- 2059 D - Réserve spéciale des plus-values à long terme et des provisions pour fluctuation des cours
- 2059 E - Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée
- 2059 F - Composition du capital social
- 2059 G - Filiales et Participations

ANNEXES

- 1 - Détail des comptes : bilan – ACTIF
- 2 - Détail des comptes : bilan – PASSIF
- 3 - Détail des comptes : RÉSULTAT
- 4 - Détail des produits à recevoir
- 5 - Détail des charges à payer
- 6 - Détail des produits constatés d'avance
- 7 - Détail des charges constatées d'avance
- 8 - Soldes intermédiaires de Gestion

DÉCLARATIONS FISCALES

- 2065 SD - Impôt sur les Sociétés
- 2065 bis - Annexe à la déclaration n° 2065
- 2067 - Relevé des frais généraux



14/05/2025

BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS
32 rue d'Estienne d'Orves
92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET : 38986290500020

Soft diffusion
11 rue Léon BLOY
92260 FONTENAY AUX ROSES
France

RAPPORT DE TÉLÉDÉCLARATION

Soft diffusion
11 rue Léon BLOY
92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET : 44067206100015 - APE :

Régime fiscal : BIC RN IS

Date de fin d'exercice : 31/12/2024

Données envoyées :
Liasse fiscale

Destinataire(s) :
DGFIP

Nom du fichier EDI : Soft diffusion Liasse

Référence EDI : 25051419072452

Transmission EDI : effectuée le 14/05/2025 à 19:08:02

Titre de la liasse : Liasse 2024



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		Soft diffusion		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 rue Léon BLOY 92260 FONTENAY AUX ROSES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		440672061000015		Néant *		☐	
				Exercice N clos le		31122024	
				N-1		31122023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		1 981	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		49 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		3 783	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE		50	
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ		BK		54 814	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
Autres créances (3)		BZ		CA		667	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF		CG		3 943	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ		CK		4 611	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A		59 425	
				5 764		53 661	
						53 789	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Soft diffusion (SIREN: 440672061) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a
IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise				Soft diffusion		Néant * ☐		
				Exercice N		Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 700)			DA	7 700	7 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	770	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	9 346	9 665		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 335	(319)		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées*			DK				
	TOTAL (I)			DL	19 151	17 816		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	30 131	33 549		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 842	1 770		
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 537	654		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	34 510	35 973			
Ecart de conversion passif* (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	53 661	53 789			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
		Écart de réévaluation libre			1D			
		Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	34 510	35 973		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Soft diffusion				Néant * ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	39 109	FH		FI	39 109	30 657	
		FJ	39 109	FK		FL	39 109	30 657	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	39 109	30 657	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 196	238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4 013	4 075
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	726	330
	Salaires et traitements*						FY	18 000	13 000
	Charges sociales (10)						FZ	13 842	13 335
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
		Autres charges (12)						GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE		
							GF	37 776	30 977
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 333	(320)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2	1
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	2	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2	1	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 335	(319)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Soft diffusion		Néant * ☐		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	39 111	30 659		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 776	30 977		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 335	(319)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	1G				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	1J				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K				
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	RC				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	13 842	13 335		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)	A3				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : (facultatives A6 3 777 obligatoires A9 10 065)	dont cotisation facultatives Madelin A7 3 777	A4			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	HS			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :	Exercice N				
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures	Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : Soft diffusion										Néant * ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	50 981	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 783	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	3 783	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P	50	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
	TOTAL IV						LQ	50	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	54 814	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	50 981	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME
	Installations générales, agencements et am. des constructions						IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	3 783	MT
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						IY		NG	3 783	NH	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	50	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	
	TOTAL IV						I3		NJ	50	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	54 814	ØL	ØM	



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2025

Exercice N clos le 31122024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Soft diffusion

Néant * ☒

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		Soft diffusion										Néant * ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement		CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial		RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		1 981	PF			PG			PH	1 981	
TOTAL I		RK		1 981	RM			RN			RO	1 981	
Terrains		PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		3 783	QM			QN			QO	3 783	
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT		
TOTAL II		QU		3 783	QV			QW			QX	3 783	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN		5 764	ØP			ØQ			ØR	5 764	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3						
	Inst. gales. agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO						
TOTAL III													
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP	SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Soft diffusion (SIREN: 440672061) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Soft diffusion

Néant * ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
- titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
- autres immobilisations financières (1)*	6N	6P	6R	6S
Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
Autres provisions pour dépréciation (1)*	7B	TY	TZ	UA
TOTAL III	7C	UB	UC	UD
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises		UE	UF	
- d'exploitation		UG	UH	
- financières		UJ	UK	
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTE : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		Soft diffusion		Néant * ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	667		667	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	667	VU	667	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 842		1 842		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 449		1 449		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 088		1 088		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	30 131		30 131		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	34 510	VZ	34 510		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		30 131
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Soft diffusion (SIREN: 440672061) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a



Désignation de l'entreprise : **Soft diffusion**

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant * ☐

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 4

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	1 335	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI		
	Amendes et pénalités				WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*				XZ			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XW	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XY	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						I7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						I8	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						ZN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WN	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WO	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XR	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WQ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Y1	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Y3	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WR	1 335
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WH	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WP	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WW	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XB	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						I6	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WZ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XA	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						ZX	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						ZY	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XD	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XF	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XG	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Y2	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XH	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XJ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XL	1 335
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XO	

Quote-part				WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Moins-values nettes à long terme				— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Moins-values nettes à long terme				— imposées aux taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				— Plus-values nettes à court terme			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				— Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Régime des sociétés mères et des filiales *				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer*							
Majoration d'amortissement*							
Abalement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation (FRIR) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies C)	PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Saptdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur 2058-A-Ext		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC
		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Crédance déduite par le report en arrière de déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II							
TOTAL II							

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				1 335	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Soft diffusion

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	33 190
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1 335
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	31 856
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	31 856

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



Désignation de l'entreprise : Soft diffusion										Néant * ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(319)		- Autres réserves	ZD	(319)				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
					(N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II)						
	TOTAL I	ØF	(319)		TOTAL II	ZH	(319)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT			73	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 415		1 378	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	2 598		2 624	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4 013		4 075	
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW	726		330	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS			9Z				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	726		330	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	7 821		6 531	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	698		823	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui, mettre 1 sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Soft diffusion

Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
Cadre B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
Soft diffusion (SIREN : 440672061) — 14/05/2025 COGLOG Liasses 25.02a

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Soft diffusion

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant *



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
		N-4			
	différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Soft diffusion (SIREN: 440672061) — 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a



14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Soft diffusion

Néant * ☐

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **Soft diffusion**

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (SIREN: 440672061) — 14/05/2025 COGLOG Liasses 25.02a
Soft diffusion : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : Soft diffusion		Néant * ☒	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		GZ	
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 4 0 6 7 2 0 6 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Soft diffusion

ADRESSE (voie)

11 rue Léon BLOY

CODE POSTAL

92260

VILLE

FONTENAY AUX ROSES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Total des lignes P1 + P2	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Total des lignes P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

SEIGNAN

Prénom(s)

Marc

Nom d'usage

% de détention

98,00

Nb de parts ou actions

98

Naissance :

Date

19/11/1963

N° Département

94

Commune

Saint Mandé

Pays

France

Adresse :

N°

11

Voie

rue Léon Bloy

Code Postal

92260

Commune

Fontenay aux Roses

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom de famille

GARIN

Prénom(s)

Henriette

Nom d'usage

% de détention

2,00

Nb de parts ou actions

2

Naissance :

Date

21/10/1944

N° Département

79

Commune

Niort

Pays

France

Adresse :

N°

4

Voie

impasse les Nouveaux

Code Postal

27310

Commune

Saint Ouen de Thouberville

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Soft diffusion (SIREN: 440672061) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

4 4 0 6 7 2 0 6 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Soft diffusion

ADRESSE (voie)

11 rue Léon BLOY

CODE POSTAL

92260

VILLE

FONTENAY AUX ROSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

Soft diffusion - 92260 FONTENAY AUX ROSES

Fin exercice N : 31/12/2024

SIRET 44067206100015

Fin exercice N-1 : 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1		%
AF	Concessions, brevets et droits similaires	3,7	1 981	3,7	1 981			
205000	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	3,7	1 981	3,7	1 981			
AG	Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires	3,7	1 981	3,7	1 981			
280500	Am- Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	3,7	1 981	3,7	1 981			
AH	Fonds commercial	91,3	49 000	91,1	49 000			
207000	Fonds commercial	91,3	49 000	91,1	49 000			
AT	Autres Immos corporelles	7,0	3 783	7,0	3 783			
218300	Matériel de bureau et informatique	6,4	3 433	6,4	3 433			
218400	Mobilier	0,7	350	0,7	350			
AU	Am/Prov sur Autres Immos corporelles	7,0	3 783	7,0	3 783			
281830	Am- Matériel de bureau et informatique	6,4	3 433	6,4	3 433			
281840	Am- Mobilier	0,7	350	0,7	350			
BD	Autres titres immobilisés	0,1	50	0,1	50			
271100	ACTIONS	0,1	50	0,1	50			
BZ	Autres créances	1,2	667	1,9	1 031	-364	-35,3	
438700	PRODUITS A RECEVOIR			1,4	730	-730	-100,0	
445664	TVA DEDUCTIBLE 19.6%	0,7	381	0,0	15	367	+25,8	
445670	Crédit de TVA à reporter	0,0	16			16	0,0	
445714	TVA COLLECTEE 20%			0,0	20	-20	-100,0	
445860	TVA DEDUCTIBLE SUR FNP	0,5	270	0,5	266	4	1,5	
CF	Disponibilités	7,3	3 943	6,9	3 708	235	6,3	
512000	BANQUE	7,3	3 933	6,9	3 698	235	6,4	
530000	CAISSE	0,0	10	0,0	10			

? (SIREN: ?) — 14/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

Soft diffusion - 92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET 44067206100015

Fin exercice N : 31/12/2024
Fin exercice N-1 : 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES	%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
DA Capital social ou individuel	14,3	7700	14,3	7700		
101000 Capital social	14,3	7700	14,3	7700		
DD Réserve légale	1,4	770	1,4	770		
106100 Réserve légale	1,4	770	1,4	770		
DG Autres réserves	17,4	9346	18,0	9665	-319	-3,3
106800 Autres réserves	17,4	9346	18,0	9665	-319	-3,3
DI Résultat de l'exercice	2,5	1335	-0,6	-319	1653	+4,2
DV Emprunts et dettes financières divers	56,2	30131	62,4	33549	-3417	-10,2
455SEIGNAN COMPTE COURANT M. SEIGNAN	56,2	30131	62,4	33549	-3417	-10,2
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,4	1842	3,3	1770	72	4,0
401TELECOM FRANCE TELECOM	0,2	81	0,1	78	3	3,8
408000 Fournisseurs factures non parvenues	3,3	1761	3,1	1692	69	4,1
DY Dettes fiscales et sociales	4,7	2537	1,2	654	1883	+3,9
438000 Org- sociaux - Charges à payer, produits à recevoir	2,7	1449			1449	0,0
445510 TVA A DECAISSER			1,2	654	-654	-100,0
445714 TVA COLLECTEE 19.6%	2,0	1088			1088	0,0

? (SIREN: ?) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Soft diffusion - 92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET 44067206100015

Fin exercice N : 31/12/2024
Fin exercice N-1 : 31/12/2023

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1 %	
FI	Ventes de services	100,0	39 109	100,0	30 657	8 452	27,6
706000	PRESTATIONS DE SERVICES	100,0	39 109	100,0	30 657	8 452	27,6
FU	Achats de matières premières et autres approv.	3,1	1 196	0,8	238	958	*5,0
602200	Achats stockés - Fournitures consommables	3,1	1 196	0,8	238	958	*5,0
FW	Autres achats et charges externes	10,3	4 013	13,3	4 075	-62	-1,5
606100	FOURNITURES NON STOCK. EAU ENERG.	1,0	401	1,2	378	23	6,2
606300	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT			0,4	132	-132	-100,0
611100	GESTION SITE OVH			0,2	73	-73	-100,0
616800	ASSURANCE MULTIRISQUES	1,5	573	1,8	537	35	6,5
616900	ASSURANCE HOMME CLE	0,2	70	0,2	70		
622600	HONORAIRES	3,5	1 370	4,3	1 330	40	3,0
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,1	45	0,2	48	-3	-7,0
626100	TELEPHONE			2,6	784	-784	-100,0
626200	Frais de télécommunications	2,0	790			790	0,0
627800	AUTRES FRAIS & COMM. PREST. SERV.	2,0	764	2,4	721	43	5,9
FX	Impôts, taxes et versements assimilés	1,9	726	1,1	330	396	120,0
635110	Taxe professionnelle	1,9	726	1,1	330	396	120,0
FY	Salaires et traitements	46,0	18 000	42,4	13 000	5 000	38,5
644000	Remuneration de l'exploitant	46,0	18 000	42,4	13 000	5 000	38,5
FZ	Charges sociales	35,4	13 842	43,5	13 335	507	3,8
646500	MEDICIS COMPLEMENTAIRE SEIGNAN	9,7	3 777	20,7	6 345	-2 568	-40,5
646600	RSI (RAM/ORGANIC/URSSAF)	25,7	10 065	22,8	6 990	3 075	44,0
GJ	Produits financiers de participations	0,0	2	0,0	1		20,0
760000	PRODUITS FINANCIERS	0,0	2	0,0	1		20,0

? (SIREN: ?) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR	
--------------------------------	--

Dénomination : **Soft diffusion**
N° SIRET : **44067206100015**

Exercice clos le 31/12/2024

Soft diffusion (SIREN: 440672061) – 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : **Soft diffusion**
N° SIRET : **4 4 0 6 7 2 0 6 1 0 0 0 1 5**

Exercice clos le 31/12/2024

Soft diffusion (SIREN: 440672061) – 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a



DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
--	--

Dénomination : **Soft diffusion**

N° SIRET : 44067206100015

Exercice clos le 31/12/2024

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : Soft diffusion

N° SIRET : 44067206100015

Exercice clos le 31/12/2024

[illegible]

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31/12/2024		Exercice clos le 31/12/2023		Variation	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	39 109	100%	30 657	100%	8 452	28%
Production stockée						
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	39 109	100%	30 657	100%	8 452	28%
Matières premières, approv. consommés	1 196	3%	238	1%	958	402%
Marge brute de production	37 913	97%	30 419	99%	7 494	25%
MARGE BRUTE TOTALE	37 913	97%	30 419	99%	7 494	25%
CHIFFRE D'AFFAIRES	39 109	100%	30 657	100%	8 452	28%
Autres achats et charges externes	4 013	10%	4 075	13%	(62)	-2%
VALEUR AJOUTÉE	33 901	87%	26 345	86%	7 556	28%
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	726	2%	330	1%	396	120%
Salaires et charges sociales	31 842	81%	26 335	86%	5 507	21%
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 333	3%	(320)	-1%	1 653	517%
Reprise sur am. & prov., transfert de charges						
Autres produits						
Dotations aux amortissements						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 333	3%	(320)	-1%	1 653	517%
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers	2	0%	1	0%		
Charges financières						
RÉSULTAT COURANT	1 335	3%	(319)	-1%	1 653	518%
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 335	3%	(319)	-1%	1 653	518%

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				(2025) N° 2065	
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
Soft diffusion 11 rue Léon BLOY 92260 FONTENAY AUX ROSES					
SIRET	44067206100015				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
11 rue Léon BLOY 92260 FONTENAY AUX ROSES					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Vente de logiciels		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
SII cotée		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou COM, un CI représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE					
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr					
Noms, adresses et téléphones :					
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS, 32 rue d'Estienne d'Orves, 92260 FONTENAY AUX ROSES, Tel. 01 41 87 91 27					
Du conseil :					
Du CGA ou du viseur conventionné :					
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :					
CGA/OMGA		Viseur conventionné		Identité du déclarant	
				Date: 14052025 Lieu: FONTENAY AUX ROSES	
				Qualité et nom du signataire: M SEIGNAN Marc, Gérant	
				Signature:	
ECF		Prestataire			

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M.	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
----	--

Obligation déclarative des organismes bénéficiaires de dons	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés

Soit diffusion (SIREN: 440672061) — 14/05/2025 COGILOG Liasses 25.02a



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise Soft diffusion

du 01012024

Adresse 11 rue Léon BLOY 92260 FONTENAY AUX ROSES

au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES					Frais de voyage et de déplacement		AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	(v. notice 6) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2024 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10/2024	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M SEIGNAN Marc, Gérant		À FONTENAY AUX ROSES	le 14052025
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.
Soft diffusion (SIREN: 440672061) - 14/05/2025 COGILOG Liasses 25 02a

"SOFT DIFFUSION"

Société à responsabilité limitée au Capital de : 7 700,00 Euros

11, rue Léon Bloy

92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET 440 672 061 00015

APE 4791B

RAPPORT DE GESTION DU GÉRANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2025

Madame,

Je vous ai convoqué en assemblée ordinaire annuelle pour vous rendre compte, d'une part, de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de son évolution prévisible et pour soumettre, d'autre part, à votre approbation les Comptes Annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat dégagé.

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

I. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2024, le montant du chiffre d'affaires a atteint 39 109 Euros.

Les charges d'exploitation comprenant les dotations aux amortissements, se sont élevées à 37 776 Euros.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 1 335 Euros.

II. INFORMATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

L'activité de sous-traitant en étude CAO est stable .



RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

III. LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels qui vous sont présentés (bilan, compte de résultat et annexe) vous donneront une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de notre société à la clôture de l'exercice ainsi que du résultat dudit exercice.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

IV. APPROBATION DES COMPTES

Je vous demanderai de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui présentent la synthèse des opérations de l'exercice ainsi que de la situation de la société au 31 Décembre 2024.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce.

V. PROPOSITION

Je vous demanderai, par ailleurs, de vouloir bien consentir quitus de sa gestion au Gérant pour cet exercice.

Aucune autre proposition de résolution ne figure cette année à l'ordre du jour de votre assemblée, à l'exception de celle conférant les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de publicité légale.

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée et je vous prie d'adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

Le Gérant



"SOFT DIFFUSION"

Société à responsabilité limitée au Capital de : 7 700,00 euros

11, rue Léon Bloy

92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET 440 672 061 00015

APE 4791B

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt et quatre,
Le vingt neuf décembre, à 11 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée "SOFT DIFFUSION" au capital de 7 700 Euros, dont le siège social est à FONTENAY-AUX-ROSES, 11 rue Léon Bloy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 440 672 061, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été faite par le gérant, conformément à l'article 38 du décret du 23 mars 1967.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc SEIGNAN,
Associé, propriétaire de 98 parts

Le président constate la présence de :

Madame Henriette GARIN,
Associée, propriétaire de 2 parts

Soit DEUX associés détenant 100 parts
Représentant 100 sur les 100 parts composant le capital social.



Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et, qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des votes émis.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération du gérant, Monsieur Marc SEIGNAN.

Après échange de vues et d'observations, et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale des associés statuant, en application de l'article 14 des statuts, décide de fixer de la manière suivante la rémunération de Monsieur Marc SEIGNAN, gérant de la société.

La société alloue au gérant une rémunération de 18 000 Euros pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur Marc SEIGNAN s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.



Le gérant,
Marc SEIGNAN



Henriette GARIN

